

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DES REFORMES
ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES
CARRIERES ADMINISTRATIVES

36
DECRET N° 93-074 du 10-~~AVRIL~~ 1993
/MFPRA/DGFP/
DGCA/SR/N2 portant versement,
reclassement et nomination de
Monsieur PAMBOU Georges, Insti-
tuteur des Cadres de la Catégo-
rie B, hiérarchie I des Services
Sociaux (Enseignement).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

VISAS :

Vu la Constitution du ~~16 Mars~~ 1992 ;

Vu la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant
refonte du statut général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant
les conditions d'intégration dans les cadres des
catégories B, C, D, E (actuellement A, B, C, D) des
fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 rela-
tif à la nomination et à la révocation des
fonctionnaires ;

D.G.B

Vu le décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962 fixant
le statut commun des cadres de la catégorie A des
services Administratifs et Financiers (SAF) ;

Vu le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967
réglementant la prise d'effet du point de vue de la
solde des actes réglementaires relatifs aux
nominations, intégrations, reconstitution des carrières
administratives et reclassements notamment en son
article 1er paragraphe 2 ;

Vu le décret n° 73/143 du 24 Avril 1973 fixant
les modalités de changement de spécialité applicable
aux fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

D.G.C.F.

Vu le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974
abrogeant et remplaçant les dispositions du décret
n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant
le circuit d'approbation des actes relatifs aux
intégrations, avancements et révisions des situations
administratives des agents de l'Etat ;

Vu le décret n° 85/1068 du 10 Septembre 1985
modifiant l'article 2 du décret n° 80/630 du 27
Décembre 1980 portant déblocage des avancements des
agents de l'Etat ;

Vu le décret n° 90/420 du 30 Juin 1990 relatif
aux effets financiers des avancements, des
reclassements, des révisions des situations
administratives et des titularisations ;

.../...

NF
Vu le décret n°92/975 du 5 Décembre 1992 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le Décret n°92/978 du 25 Décembre 1992 portant nomination des Membres du Gouvernement:

Vu le Décret n°92/979 du 25 Décembre 1992 portant organisation des interims des Membres du Gouvernement ;

Vu l'Arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;

Vu l'arrêté n°3281/MTSS.DGFP.DGPCE du 24 Juillet 1988, portant promotion au titre de l'année 1986 de certains Instituteurs des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en tête : KOULOU (Pierre);

Vu l'arrêté n°4139/MTSS.DGFP.DGPCE du 24 Juillet 1989 autorisant certains fonctionnaires des Services Administratifs et Financiers, Sociaux et Techniques (SAF, Enseignement, Santé Publique, Imprimerie Nationale, Eaux et Forêts) à suivre un stage de formation à l'Ecole Supérieure du Parti SAMORA Moïses Machel de Brazzaville, en tête: M'BITSI (Marcel) (Régularisation);

Vu la Note de Service n°264/MSSRS-CAB du 21 Décembre 1991, portant ouverture d'un cycle de transition en remplacement de l'Ecole Supérieure du Parti SAMORA Moïses Machel dénommée Institut des Sciences Sociales et Politiques;

Vu la Décision n°86/092/PCT-CC du 21 Février 1986, portant admission au concours d'entrée à l'Ecole Supérieure du Parti, session de Juin 1986;

Vu la lettre n°2102/MEPS-DPAA du 17 Décembre 1991 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives au Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire transmettant le dossier de l'intéressé;

D E C R E T E :

Article 1er : En application des dispositions combinées des Décrets n°s 62/426 du 29 Décembre 1962 et 73/143 du 24 Avril 1973 susvisés, Monsieur PAMBOU (Georges), Instituteur de 5^e échelon, indice 820 des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement), en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures des Sciences Sociales et Politiques (D.E.S.S.S.P.), Option : Sciences Economiques et de Gestion, est versé dans les cadres des Services Administratifs et Financiers -SAF- (Administration Générale), reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé au grade d'Administrateur des SAF de 2^e échelon, indice 890, ACC = Néant.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 2 Septembre 1991, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au Journal Officiel ~~de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-~~

Brazzaville, le 10 AVRIL 1993

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction
Publique et des Réformes
Administratives,


Jean Prosper KOYO.-


Claude Antoine DA COSTA.-

AMPLIATIONS :

JORC	1
DGFP/DGCA	3
DGFP/DLC	2
DGB	2
DGCF	3
MEN/CAB	3
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGG/BC	2.-

